



La structuration des territoires du nord-ouest de la Gaule à la fin de l'âge du Fer (IIe-Ier siècles av. n. è.)

Julie Remy

► To cite this version:

Julie Remy. La structuration des territoires du nord-ouest de la Gaule à la fin de l'âge du Fer (IIe-Ier siècles av. n. è.). Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, 2018, 36, pp.63-65. hal-02166240v2

HAL Id: hal-02166240

<https://hal.science/hal-02166240v2>

Submitted on 28 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA STRUCTURATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DE LA GAULE À LA FIN DE L'ÂGE DU FER (II^E-I^{ER} SIÈCLES AVANT N.-È.)

Julie REMY (Université de Nantes)

L'objectif principal de ce travail de recherche, mené dans le cadre d'une thèse dont les principaux acquis sont succinctement rappelés ici, était de dresser un bilan des formes d'occupation des territoires du quart nord-ouest de la Gaule, à la Tène moyenne et finale, en complément des avancées considérables réalisées à l'échelle du monde rural depuis les années 1970. La superficie couverte par cette étude, de l'ordre de 50 000 km², entre Manche et Atlantique, regroupe huit territoires gaulois (vénète, namnète, andécave, osisme, coriosolite, riedone, aulerque cénoman, aulerque diablinte et ambiliate). La démarche a consisté en une analyse des différentes formes de l'occupation à la fin de l'âge du Fer, en particulier des sites fortifiés, des habitats groupés, des habitats isolés aristocratiques, ainsi que des sanctuaires ou des espaces rituels. L'habitat rural n'ayant été intégré à la réflexion que dans un second temps.

En premier lieu, il s'agissait de dégager ces différentes catégories de sites, de présenter leurs caractéristiques propres et d'évaluer leurs spécificités. L'objectif étant de réfléchir à leurs fonctions et à leurs rôles au sein des territoires. L'intérêt d'une telle démarche était d'évaluer, dans quelle mesure ces régions participent au mouvement de structuration sociale et territoriale observé dans d'autres cités des Gaules ou plus largement à l'échelle de l'Europe celtique aux II^e et I^{er} siècles av. n. è.

Pour les sites fortifiés (31 sites), 4 classes hiérarchiques, ou rangs ont été définies d'après le critère le mieux cerné et le plus fiable, c'est-à-dire celui de la superficie. La confrontation de ces rangs aux activités pratiquées sur les sites et aux différents mobiliers archéologiques découverts a conduit à doubler ces rangs d'une classification fonctionnelle. Le but étant de sortir de l'appellation générique de « sites fortifiés », qui met surtout l'accent sur l'aspect défensif des sites, alors qu'ils regroupent finalement des réalités fonctionnelles différentes. Cette initiative a ainsi permis de distinguer

les agglomérations fortifiées (rangs 1 à 3, de 10 ha à 135 ha), des petites fortifications aux fonctions mal définies (rang 4, soit moins de 5 ha).

L'analyse des habitats groupés dit « ouverts », pour lesquels seuls 4 cas sont véritablement avérés, suggère finalement un phénomène bien plus étendu. En effet, 10 autres indices de sites ont pu être dégagés. Le recensement effectué apporte une première synthèse pour le nord-ouest de la France, jusqu'ici encore très largement en marge des recherches sur les agglomérations laténiennes.

Les habitats aristocratiques (12 sites) ont également été hiérarchisés selon une grille de critères mise en place par Yves Menez et sur laquelle l'analyse s'est appuyée. Quatre catégories hiérarchiques ont été distinguées, regroupant des établissements ruraux de statuts élevés, à l'image du site de Paule chez les Osismes ou de celui des « Natteries » à Cholet chez les andécaves.

Enfin, les sanctuaires ou espaces rituels (11 sites) ont été examinés, venant compléter et préciser un dernier bilan réalisé en 2003. Deux principales catégories ont été retenues : les sanctuaires certains, comme celui d'Allonnes chez les Cénomans, et les espaces rituels potentiels, correspondant à des antécédents de nature mal définie mis en évidence sous les temples romains. Les lacunes de la documentation ont constitué un frein important à l'interprétation des données, néanmoins la synthèse proposée révèle une activité religieuse non négligeable, qui suggère par ailleurs la présence d'importants pôles d'occupation dont la nature reste difficile à préciser. L'exemple le plus significatif est sans doute celui de « Tronoën », à Saint-Jean-Trolimon chez les Osismes, dont la quantité et la qualité des vestiges gaulois et romains mis au jour au XIX^e s. indiquent l'existence d'un sanctuaire gaulois, mais peut-être aussi d'une agglomération laténienne.

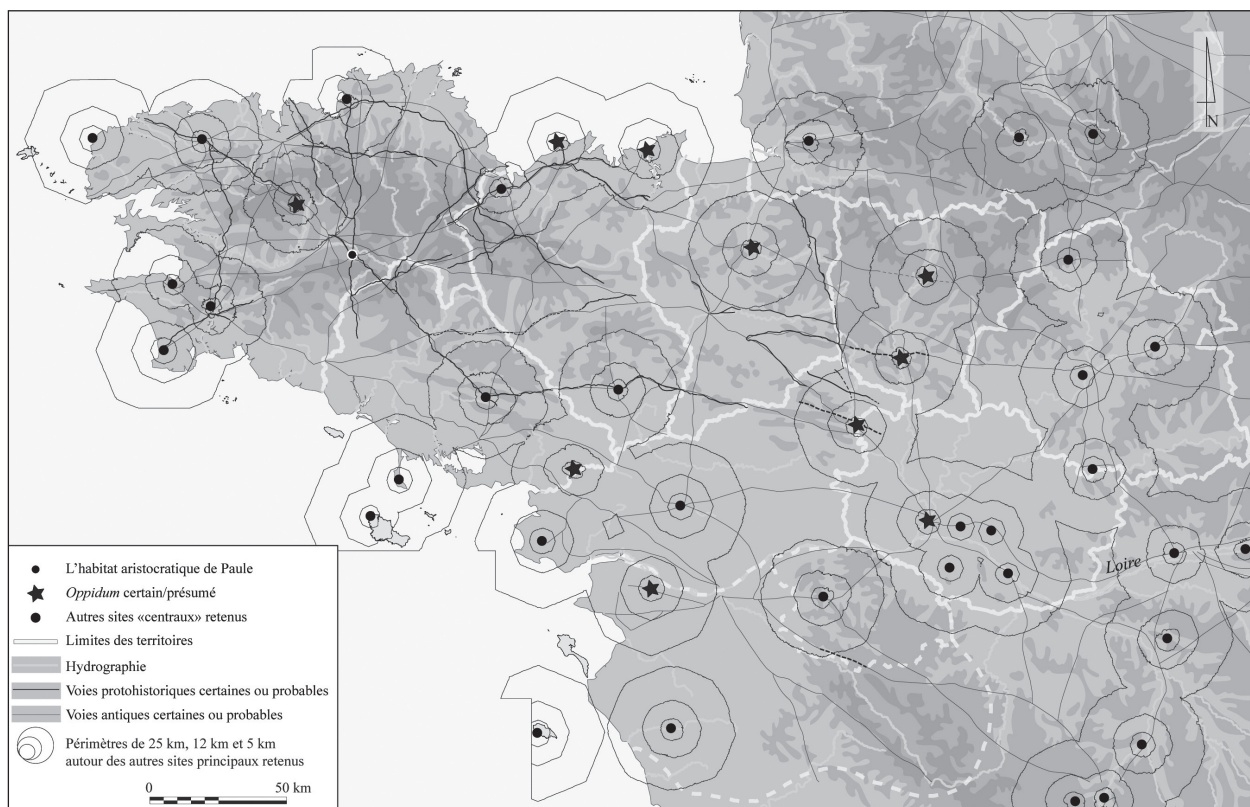


Fig. 1 : Le réseau des oppida, des sites centraux et la résidence aristocratique de Paule en fonction du réseau viaire antique et pré-romain (réal. J. Remy)

En second lieu, l'ensemble de ces données a été mis en perspective et confronté aux éventuels biais de la recherche. Puis, les sites ont été mis en relation avec d'autres composantes du territoire, comme les ressources minérales, les établissements ruraux, les voies terrestres, fluviales et fluvio-maritimes, l'objectif étant de mettre en évidence des facteurs impliqués dans le développement et la construction des territoires. Enfin, leur configuration a été analysée, à l'aide d'un SIG, à travers le réseau des agglomérations fortifiées et ouvertes. Deux méthodes ont été testées, celle des territoires théoriques, calculés en distance-coût, et celle des polygones de Thiessen (visiblement moins opérante).

La confrontation des agglomérations laténiennes (ouvertes et fortifiées) aux autres composantes du territoire, ainsi que l'analyse de leurs positions géographiques a permis de retenir deux facteurs ayant pu jouer un rôle moteur dans leur développement, ainsi que dans la structuration des territoires : le facteur économique et le facteur religieux.

Il est en effet apparu que les cités se structurent *via* leurs propres réseaux d'échanges, c'est-à-dire le long de la Loire (Namnètes et Andécaves), le long de ses principaux affluents et sous-affluents (Ambiliates, Cénomans et Diablintes) et sur la façade maritime pour les peuples les plus poches de l'Océan (Vénètes, Osismes, Coriosolites). De fait, la présence des aggro-

mérations le long des principaux axes fluviaux et fluvio-maritimes, favorables aux échanges commerciaux, sous-entend l'importance du facteur économique dans l'aménagement des territoires. Leur position privilégiée, mais également l'organisation interne de ces habitats témoignent, pour les mieux renseignées (Tréguen en Côtes-d'Armor et Quimper dans le Finistère), d'un véritable acte de fondation dans le but de favoriser le développement économique local.

En parallèle et avec toute la prudence qui s'impose, il semblerait que des habitats groupés ouverts soient créés autour d'espaces rituels, témoignant de l'ancrage des populations au sein de leur territoire par le biais des pratiques culturelles. Le développement de l'habitat de Jublains, qui se met en place au plus tard au début du II^e s. av. n. è., en périphérie d'un espace à vocation rituelle (fréquenté dès les IV^e et III^e s. av. n. è.) est l'un des exemples les mieux documentés. Le rôle social (induit par le caractère rituel) et économique de ces agglomérations illustre finalement la mise en place progressive d'un contrôle de l'espace par les peuples, entre le III^e et le I^{er} s. av. n. è., voire parfois dès le IV^e s.

Un autre constat concerne justement le contrôle de l'espace, qui se caractérise par des disparités régionales. Des situations contrastées qui témoignent de processus sociaux et politiques propres à chaque cité, variant en fonction des ressources, des richesses ex-

exploitables par chacun des peuples. De manière générale, on note une fracture entre l'est et l'ouest de la zone d'étude.

La frange orientale est marquée par trois territoires, ceux des Andécaves, des A. Diablintes et des A. Cénomans qui apparaissent comme les mieux structurés autour d'un ou de plusieurs pôles régulièrement répartis. Chez les Andécaves, par exemple, la Loire forme la colonne vertébrale du territoire, le long de laquelle plusieurs agglomérations voient le jour.

Pour les territoires de l'ouest de la zone d'étude, qui bénéficient d'une ouverture sur l'Océan et la Manche, la lecture de l'organisation politique est moins évidente, voire plus originale (ex. : organisation multipolaire chez les Coriosolites). Néanmoins, il ressort une forte attractivité du littoral chez les Coriosolites, les Osismes et les Vénètes. Aussi, la bande côtière osisme, se dote progressivement d'une multitude de pôles économiques, religieux et/ou politiques, qui semblent se répartir le territoire. L'*oppidum* de Huelgoat, occupe une position qui permet d'envisager son statut d'*oppidum* principal des Osismes. Au final, l'analyse révèle le fort ancrage territorial de ce dernier peuple, reflétant un schéma politique qui apparaît, en l'état actuel des données, plus avancé que celui des Coriosolites ou des Vénètes.

La rupture entre l'est et l'ouest de la zone d'étude s'impose également lorsque l'on évalue l'évolution

des habitats groupés ouverts et fortifiés par rapport au tissu urbain de l'époque romaine. Effectivement, les trois cités qui apparaissent les mieux structurées à La Tène finale, correspondent à celles pour lesquelles on reconnaît la continuité la plus évidente avec l'époque romaine. Aussi, la péninsule bretonne, mis à part la zone littorale, présente une plus forte concentration d'agglomérations romaines a priori créées *ex nihilo*. Cette rupture partielle avec l'époque romaine conduit à se demander si l'administration romaine des territoires pour lesquels l'occupation s'est d'abord polarisée autour des principaux axes fluvio-maritimes à La Tène, n'a pas entraîné une réorganisation *via* la création d'un chef-lieu, parfois créé *ex nihilo* et *via* une densification du réseau viaire terrestre, engendrant ainsi de nouvelles agglomérations secondaires. Au final et bien que certaines questions restent en suspens à l'issue de cette étude, il a été possible de conclure que ces régions sont pleinement intégrées dans les processus sociaux qui marquent la fin de l'âge du Fer en Gaule.

Bibliographie

Remy J., 2017. L'organisation des territoires du quart nord-ouest de la Gaule (Bretagne et Pays de la Loire) à la fin de l'âge du Fer (Ile-Ier siècles av. n. è.). Thèse de doctorat, Tours, Université de François-Rabelais, 452 p. (vol. 1), 435 p. (vol. 2).